



# COMMUNE D'ENTREVAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES ECOLES

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq du mois d'avril à neuf heures trente, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres de la Caisse des Ecoles de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 25 mars 2024.

**PRESENTS** : : Anne HAEMMELE, Dominique LACOMMARE, Alexandre MERMET, Christian VACHIER, Monsieur Quentin Jean, Directeur de l'école, Mélanie GIMENEZ-POLI, parent d'élèves voix consultative.

**PROCURATION** : Eric BONIFASSI a donné pouvoir à Dominique LACOMMARE.

**ABSENTS EXCUSES** :

**ABSENT NON EXCUSE** :

Nombre de Membres : 7

Présents : 6

Votants : 6

**OBJET** : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – 26.

Monsieur le Président présente aux membres de la Caisse des Ecoles le compte financier unique 2024 qui se traduit par les chiffres ci-après :

**Section de fonctionnement** :

Recettes : 13 293.00 €

Dépenses : 12 464.74 €

Excédent de fonctionnement : 1 190.63 €

Excédent cumulé : 1 250.53 €

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Trésorier et celles de la commune,

Le président ayant quitté la séance et le conseil d'administration siégeant sous la présidence de Monsieur Alexandre MERMET conformément à l'article L 2121.14 du Code des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré le conseil d'administration adopte ce compte financier unique à l'unanimité.

Fait à Entrevaux, le 7 avril 2025.

Le 1er Adjoint au Maire,

Alexandre MERMET,





# COMMUNE D'ENTREVAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES ECOLES

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq du mois d'avril à neuf heures trente, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres de la Caisse des Ecoles de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 24 mars 2025.

**PRESENTS** : Anne HAEMMELE, Dominique LACOMMARE, Alexandre MERMET, Christian VACHIER, Monsieur Quentin JEAN, Directeur de l'Ecole, Mélanie GIMENEZ-POLI, parent d'élèves voix consultative.

**PROCURATION** : Eric BONIFASSI a donné pouvoir à Dominique LACOMMARE.

**ABSENTS EXCUSES** :

**ABSENT NON EXCUSE** :

Nombre de Membres : 7

Présents : 6

Votants : 7

**OBJET** : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024 CONCERNANT LA CAISSE DES ECOLES – 27.

Le conseil d'administration, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024,


Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT 2023	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTAT Clôture
INVEST	0,00 €		0,00 €	Dépenses 0,00 €	0,00 €	0,00 €
FONCT	59.90 €	0,00 €	1190.63 €	Recettes 0,00 €		1250.53 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Envoyé en préfecture le 08/04/2025  
Reçu en préfecture le 08/04/2025  
Publié le   
ID : 004-210400768-20250408-CDE\_2024\_27-DE

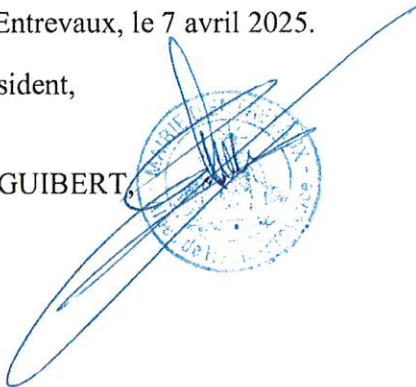
<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12 /2024</b>	<b>1250.53 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		1250.53 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12 /2024</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

Le conseil d'administration à l'unanimité accepte cette délibération.

Fait à Entrevaux, le 7 avril 2025.

Le Président,

Lucas GUIBERT





# COMMUNE D'ENTREVAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES ECOLES

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq du mois d'avril à neuf heures trente, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres de la Caisse des Ecoles de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 24 mars 2025.

**PRESENTS** : Anne HAEMMERLE, Alexandre MERMET, Dominique LACOMMARE, Monsieur Quentin JEAN, Directeur de l'Ecole, Mélanie GIMENEZ-POLI, parent d'élèves voix consultative.

**PROCURATION** : Eric BONIFASSI a donné pouvoir à Dominique LACOMMARE.

**ABSENTS EXCUSES** :

**ABSENT NON EXCUSE** :

Nombre de Membres : 7

Présents : 6

Votants : 7

**OBJET** : BUDGET PRIMITIF 2025 - 28.

Monsieur le Président informe qu'en présence du Compte Financier Unique à la date du vote du budget primitif, il est possible de reprendre la totalité du résultat de l'année 2024.

Monsieur le Président donne lecture du budget primitif qui se traduit par les chiffres ci-après :

**Section de Fonctionnement** :

**Recettes** : 14 335.00 €

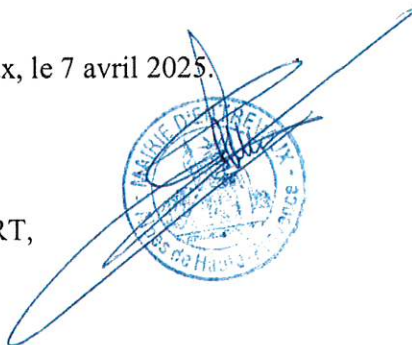
**Dépenses** : 14 335.00 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Entrevaux, le 7 avril 2025.

Le Président,

Lucas GUIBERT,





# COMMUNE D'ENTREVAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES ECOLES

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq du mois d'avril à neuf heures trente, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres de la Caisse des Ecoles de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 24 mars 2025.

**PRESENTS** : Anne HAEMMERLE, Dominique LACOMMARE, Alexandre MERMET, Christian VACHIER, Monsieur Quentin JEAN, Directeur de l'école, Mélanie GIMENEZ-POLI, parent d'élève voix consultative.

**PROCURATION** : Eric BONIFASSI a donné pouvoir à Dominique LACOMMARE.

**ABSENTS EXCUSES** :

**ABSENT NON EXCUSE** :

Nombre de Membres : 7

Présents : 6

Votants : 7

**OBJET** : SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE – 29.

Les membres de la Caisse des Ecoles décident d'attribuer une subvention de 4 125 € imputées à l'article 65748 à l'Association Sportive Scolaire USEP de l'Ecole d'Entrevaux.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Entrevaux, le 7 avril 2025.

Le Président,

Lucas GUIBERT,

